

# REGLEMENT DE LA BELOUGA'S CUP

La “Belouga's Cup” est un Trophée, mis en jeu par OICO, proposé à tous les propriétaires de bélougas.

1. Le Trophée : la Belouga's Cup est matérialisé par l'ancre de bronze (35kg), propriété de l'Association, Il sera décerné par le jury au cours de l'Assemblée Générale de OICO en janvier 2017. Le Trophée sera conservé 1an par le gagnant et remis en jeu chaque année.
2. Le but de ce Trophée est de rassembler et faire concourir les bélougas dans un esprit de compétition ouverte et de convivialité.
3. ATTRIBUTION DES POINTS : REGLE DE BASE : PP + PC
  - La seule présence à un rassemblement vous garantit l'attribution d'un nombre de points égal au nombre de belougas participant à ce rassemblement : ce sont les points de présence (PP)
  - La participation aux épreuves organisées lors de ce rassemblement (régates, rallyes, etc.), dès lors qu'il en ressort un classement final (synthèse de plusieurs manches par exemple) est susceptible d'apport de points : exemple : cinq bateaux en compétition, le premier se voit attribuer 5 points, le second 4 points etc... (PC)
  - Dans certains cas ce classement peut être coefficienté, mais l'annonce en est faite sur le site internet au préalable, au minimum 15 jours avant la manifestation.
4. Principes de la Belouga's Cup:
  - Tout bélouga peut participer
  - Tout rassemblement de plus de deux unités peut être pris en compte, sous réserve que les résultats parviennent au jury dans un délai de 30 jours après la date dudit rassemblement.
  - Tous les rassemblements inscrits au calendrier OICO sont réputés pris en compte dans le classement de la bélouga's cup dès que la participation dépasse trois bateaux et que les résultats parviennent au jury dans les délais impartis.
5. Les résultats seront publiés dans le forum du site OICO dans un délai maximum de 45 jours après la manifestation.
6. Le règlement du Trophée n'est pas figé : Il sera consultable en ligne sur le forum du site OICO où pourront s'élaborer les évolutions éventuelles sur propositions des participants. Les décisions de modification seront du ressort du bureau de OICO constitué en Jury.
7. Composition du jury : pour l'année 2016

Le jury est composé du Président d'OICO, Georges BLEUZEN, et de 2 membres du CA : David LANCRY et Alain DUPONT-HUIN.

Fait à Nantes, le 20 janvier 2016

Le bureau d'OICO.